

-----  
**VILLE DE  
PROVINS**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 31 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PERRINO, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PATRON, Mme HOTIN-LETANG, M. PILLOUD, Mme VINCENT, M. JEUNEMAITRE, M. GAUFILLIER, M. VAUVRE, Mme MAIRE, Mme DELVAUX, M. GRAJQEVCI, Mme ENAMA, Mme PATYK, M. VOELTZEL, M. AJJAJI, Mme BOURDON-MOLLOT, Mme FONTAINE, M. MECREANT, M. FERTEL, M. ROULET, Mme BORTOLUZZI, M. CAVE, Mme BAUDET, M. LIMONGI, M. AUDO
Excusé(s) représenté(s)	M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme RAMEAUX, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme COUSIN, conseillère municipale, par Mme MAIRE
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme CANAPI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	30.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 25 mars 2026	

---0000000---

**N° 2026.35**

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (S.I.V.O.S)**

**La séance continuant,**

**Le Maire expose au Conseil :**

- *Il revient au Conseil Municipal de désigner des représentants qui siégeront au sein de structures et établissements publics de coopération intercommunale.*
- *Considérant l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026, il convient de désigner des conseillers municipaux appelés à siéger au sein des établissements publics de coopération intercommunale.*
- *CONSIDERANT la demande du S.I.V.O.S reçue en date du 16 mars 2023*
- *CONSIDERANT que les statuts du SIVOS prévoient que la commune de Provins doit désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.*

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après avoir accepté à l'unanimité la proposition de vote à main levée, décide à la majorité : (27 voix "pour" – 1 voix « contre » : M. ROULET – 5 « Abstentions » : Mme BORTOLUZZI, M. CAVE, Mme BAUDET, M. LIMONGI, M. AUDO) :**

- ⇒ De désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.V.O.S) ainsi qu'il suit :

2 titulaires :	- Wilfried VAUVRE - Lucie FONTAINE
1 suppléant :	- Florian MECREANT

- ⇒ La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Provinois.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



*[Signature]*  
**Olivier LAVENKA**

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 3/04/2025  
réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 04/04/2025



*[Signature]*  
**O. LAVENKA**